



## Test urinaire positif au thc m

Par **Sam76**, le **02/07/2015** à **19:10**

Bonjour,

J'ai effectué un test urinaire prescrit par le médecin de la commission médicale de Rouen. Ce test est positif au THC, à 20 ng alors que je ne fume plus. Ayant déjà effectué 2 tests auparavant, tests se révélant négatifs, quelles sanctions je risque ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/07/2015** à **08:44**

Bonjour,

La sanction n'est qu'administrative : refus de la commission médicale de donner son accord pour que vous puissiez récupérer votre permis. Vous devrez alors repasser de nouveaux tests qui, eux, devront se révéler négatifs.